



Bagnols en Forêt: la rehausse du site 3 fait toujours débat



varmatin.com



La surélévation de ce site de stockage fait encore polémique à

Décharge: Lionel Fabre demande une expertise

Le conseiller municipal d'opposition estime que bien des éléments touchant à la sécurité ont été négligés

Le projet de rehausse du site 3 de la décharge des Lauriers a été présenté par le Smiddev lors d'une réunion publique ([Var Matin du 9 mars](#)). A ce sujet, Lionel Fabre, conseiller municipal de l'opposition et élu communautaire a tenu à réagir: *Ce projet vise une exploitation de 400000 tonnes sur 5 ans. C'est curieux car un soir, en fin de conseil municipal, sur une question d'un représentant de l'ABI! (Association bagnolaise d'information), le maire de Bagnols avait répondu que le site 3 ne servira que quelques mois, même peut-être que 2 ou 3 mois, le temps que le Vallon des Pins soit opérationnel. Entre quelques mois et 5 ans, il y a une marge...*

Paramètres négligés

Et de continuer sur les expertises du spécialiste de l'ABI: «L'expert s'étonne (entre autres) que l'importante faille 3 présente des fuites avec résurgences de lixiviats. Elle pourrait causer une instabilité de cette rehausse par les circulations d'eau et de lixiviats saturant la base des déchets.

En outre Lionel Fabre signale que l'expert conteste une partie des coefficients de sécurité simulés, au vu de 8 paramètres négligés: «Le cabinet insavalor (2013) a mis l'accent sur la non-conformité de l'appareillage et de la méthode de mesure de la perméabilité de la couche d'argile compactée ainsi que de son épaisseur. La perméabilité de la géo membrane basale et les joints n'ont pas été non plus testés.

Des choses à cacher ?

Plus gênante est l'absence de communication par le SMIDDEV qui ne permet pas de relier

précisément les pollutions aquifères souterraines observées à certains endroits. *Y aurait-il quelque chose à cacher? La mission Géoconcept effectuée en 2017 (intitulée «Etude de la stabilité de la digue sud-) n'est pas incluse dans les documents de l'enquête publique. Cela amène un doute sur l'affirmation d'une stabilité garantie à 100% .*

Et de s'interroger: «Pourquoi demander une enquête publique, si l'on considère que la décision préfectorale est considérée comme déjà acquise par le demandeur? Cela s'appelle de la pseudo-démocratie. On a déjà dépensé plusieurs millions et je pense qu'une tierce expertise ne sentit pas de trop. En 2008, certains demandaient à enlever les déchets afin de les retrier des sites 1 et 2 et maintenant on rehausse »...

Plus de liens:

[Mon blog_pays2fay: liens ABI](#)